

VIOLENCE FAMILIALE A OULLINS REGARDS DE FEMMES PARTIE CIVILE

«Ce n'est ni au père ni au frère d'imposer « ni vu ni connu », par violences en réunion, des règles de vie issues de traditions religieuses »

Regards de Femmes, partie civile dans le procès intenté à Amor et Hani Khaldi pour avoir battu et tondu leur fille et sœur, a également demandé à son avocat, Maître André Vianès, d'assurer la défense souhaitée par la victime, Bouthaina Khaldi.

Ce drame donne tout son sens à notre action : ne pas laisser se produire des violences envers les femmes sous quel que prétexte que ce soit. Les victimes doivent pouvoir parler, déposer plainte, rompre la loi du silence de la famille, du quartier. Elles doivent être soutenues par les associations et protégées par les représentants de l'Etat, police et justice.

Les déclarations des accusés étaient ahurissantes. Le père a renié sa fille. Lors des interrogatoires, il avait déclaré n'avoir que 2 enfants et qu'il « donnait cette fille à l'Etat français ». Il ne l'a même pas regardé lors du procès. Interrogé par le président du tribunal, il a reconnu avoir menti lors des interrogatoires pour

protéger son fils, que c'était une affaire familiale qui devait être réglée en famille « ni vu ni connu ». Il tenait Bouthaina pendant que la « correction » fraternelle pour éviter que son fils ne la tape trop parce que plus il la tapait plus il risquait de payer : « c'est comme les pommes de terre ou la salade, plus on en achète plus on paye ». Le père se targue d'être poète !

Quant au fils, le ton a été donné dès son arrivée dans le box des accusés : le boxeur entrant sur le ring. Tee-shirt aux couleurs flashy, à manches courtes pour montrer ses muscles, virilité agressive. Il a reconnu, de manière provocatrice, son entière responsabilité dans l'affaire : avoir contraint son père, sa mère et sa sœur aînée à mentir pour le couvrir, avoir enfermé sa sœur cadette dans la salle de bains et l'avoir battue, tondue, tout en l'humiliant, l'injuriant, lui crachant dessus.

En réponse aux questions du président du tribunal, il a déclaré n'avoir aucun regret et a menacé violemment sa sœur. Si il était en prison c'était parce que sa sœur avait parlé, avait brisé « la loi du silence ». Son avocat lors de la plaidoirie a reconnu que son client en tant que musulman, en présence des amis et voisins venus le soutenir, devait prouver qu'il faisait régner l'ordre chez lui.

Bouthaina a eu le courage d'être présente, alors qu'elle avait

contre elle son père, son frère et sa sœur, ainsi que tout le quartier, hommes et femmes. Il n'y avait que les adhérentes de « Regards de Femmes » pour la soutenir. Pendant les 2 premières heures du procès, terrorisée, elle répétait « mon frère va me tuer » et tremblait de tous ses membres. Quand elle a eu la parole, malgré les menaces proférées à haute voix par son frère dans l'enceinte du tribunal, et les interruptions des femmes dans la salle d'audience qui la traitait de menteuse alors que son frère venait de reconnaître toutes les violences commises, les questions des avocats des agresseurs, elle a, en larmes, confirmé toutes ses déclarations. Les fonctionnaires de police ont expulsé 4 personnes particulièrement véhémentes.

Mais en entendant son avocat la défendre, rappeler qu'elle avait les mêmes droits que toutes les jeunes filles en France, en particulier celui de choisir son compagnon, en entendant le procureur exposer les sévices subis, alerter sur le fait que ni le père ni le fils n'ont pris la mesure de leurs actes délictueux, (ils ont montré leur indifférence quand ils ont été interrogés sur la tentative de suicide de Bouthaina) et requérir les peines à l'encontre de son père et de son frère qu'elle apparue apaisée. Elle a d'ailleurs déclaré en partant qu'elle ne regrettait pas d'être venue, cela lui a permis de parler. Elle est bien sûr venue et repartie protégée. Le maire d'Oullins a fait le nécessaire pour cela.

Le tribunal a condamné le père à 6 mois de prison avec sursis

et 2 ans de mise à l'épreuve. Le fils a été condamné à 12 mois dont 8 avec sursis, donc 4 mois de prison ferme et 2 ans de mise à l'épreuve. A l'énoncé du verdict, il a levé le pouce en signe de victoire, ses amis se sont précipités vers lui pour le féliciter : le « héros » qui est en prison pour avoir tabassé et tondu sa sœur.

A la sortie du tribunal, j'ai été agressée verbalement par des jeunes femmes qui me reprochaient de défendre quelqu'un que je ne connaissais pas...

Rappel des faits

Ce procès était malheureusement exemplaire par ce que Bouthaina a subi

- Bouthaina désire vivre comme ses copines, choisir son compagnon
- doit le faire en cachette, n'utilise ni contraception, ni préservatif (leur utilisation signifierait qu'il s'agit de rapports désirés, donc qu'elle serait une « pute » pour reprendre l'expression de sa propre mère) et doit subir un avortement
- violences psychologiques par la mère, tu ne peux pas épouser un français, injures, peur panique du père et du frère
- rejet de la famille (le père déclare aux enquêteurs qu'il n'a

que 2 enfants, qu'il donne sa fille à l'Etat français)

- pour avoir la paix accepte l'idée de rencontrer un cousin qui lui envoie de l'argent pour la faire venir avec sa mère en Tunisie (s'il l'épouse, même sans séjourner en France, il pourra demander la nationalité française au bout de quelques années)
- quitte le domicile familial
- guet-apens la mère l'attire au domicile familial en prétextant une maladie où elle est attendue par toute la famille, battue et tondu par le frère pendant que le père la tenait pour récupérer l'argent autrement ce serait la honte et le déshonneur de la famille d'avoir accepté d'épouser le cousin et de revenir sur cet accord.

Bouthaina était fière de ses cheveux longs. La tondre est une manière de l'atteindre dans sa féminité.

Mensonges de tous les membres de la famille pour protéger, dans un premier temps, le frère en affirmant qu'il n'était pas présent.

Mais face aux contradictions et grâce à l'assurance du père d'être dans « son » droit, à son mépris vis-à-vis de sa femme de 20 ans sa cadette (elle est faible, ne parle pas français alors qu'il y a des cours d'alphabétisation à Oullins), les enquêteurs ont pu obtenir que la mère puis la sœur finissent par révéler la scène et confirmer la déposition de Bouthaina.

Mais avec comme ligne de défense : les violences ont été commises pour punir le vol d'argent et de bijoux et non pour

mariage exogamique alors que tout le long de l'enquête l'interdit religieux est rappelé. Argutie de la sœur : si la famille était traditionaliste ce serait elle qui aurait dû être promise en premier puisque l'ainée. C'est peut-être là la raison de son attitude extrêmement hostile envers sa jeune sœur, ou le fait que Bouthaina ait osé dire non alors qu'elle-même a accepté d'être battue par son frère qui l'empêchait de « sortir avec des garçons ».

Les bijoux, « l'or » comme cela a été répété par les accusés, font également référence à la tradition religieuse : ils appartiennent à la femme, même si elle est répudiée.

Le déroulement du procès a prouvé la nécessité de l'action des associations de défense des droits des femmes. Les violences subies illustrent malheureusement précisément ce que nous dénonçons.

A aucun moment, le père ou le frère n'ont montré le moindre remords vis-à-vis de ce qu'ils ont fait subir à Bouthaina. Ils regrettent simplement de s'être fait prendre. L'attitude des jeunes hommes et femmes présents, leur soutien inconditionnel aux accusés est inquiétant. Tout ceci prouve ce que les psychiatres affirment : tant qu'il n'y a pas d'intégration psychologique, il ne peut y avoir d'intégration sociale.